

certaines des arguments que nous avons fait valoir. Je lui dirai sans embages qu'en ce qui a trait au député de Kamloops (l'honorable M. Fulton), ma pensée ne diffère pas tellement de la sienne. Je puis moralement voter contre le projet de loi tel qu'il est présentement, si le gouvernement n'accepte pas notre amendement, et je puis certainement expliquer mon attitude à mes commettants et à tout le pays.

Ne pouvons-nous pas rendre ce programme universel sans lui donner un caractère obligatoire? Ne pouvons-nous avoir un programme complet sans le rendre obligatoire? Nous le pouvons certainement, et les honorables vis-à-vis le savent. Je félicite ici le ministre. A mon avis, il a légèrement changé sa manière de voir à cet égard. Ce n'est pas un reproche mais, s'il me le permet, un compliment.

Je ne comprends pas pourquoi le préopinant manifeste tant d'appréhension, étant donné que nous devons attendre si longtemps avant que le Programme soit mis sur pied. Les honorables vis-à-vis pourront s'estimer heureux si toutes les provinces ne se sont pas dotées entretemps d'un programme analogue. Je sais qu'il y a quelques provinces dont la situation économique n'est pas suffisamment brillante pour leur permettre de le faire.

M. Haidasz: Quelle est la date prévue pour l'entrée en vigueur de notre programme?

M. Winkler: Si l'honorable représentant nous avait écoutés, il saurait que pour 30 p. 100 des gens qui en ont besoin, la date est le 1^{er} janvier 1967. Que personne n'ait le moindre doute à cet égard.

● (1.30 p.m.)

L'alinéa d) de l'amendement stipule:

d) prévoit immédiatement des services médicaux pour les personnes qui ne peuvent s'en procurer elles-mêmes pour des raisons d'ordre pécuniaire.

Nous sommes sérieux. Par ailleurs, l'honorable représentant pourrait justifier sa position en tant que médecin en appuyant cet amendement, et je crois qu'il le sait. Lorsque l'honorable représentant me dit que beaucoup de ses commettants se plaignent de la divergence des différents régimes actuellement en vigueur, de l'inégalité des risques assurés, des écarts dans les cotisations et ainsi de suite, qu'il me soit permis de lui dire une chose. Je viens d'une circonscription rurale qui possède aussi un certain nombre d'établissements manufacturiers. J'ai travaillé dans cette industrie et j'ai fait partie de son syndicat. Les gens me disent: «Il y a quinze ans, notre chèque de paie avait une petite souche sur laquelle figuraient des déductions. Maintenant, notre chèque de paie porte une nouvelle déduction. Dites au gouvernement de garder

[M. Winkler.]

notre chèque de paie et de nous dire combien nous pouvons dépenser.» Voilà dans quel état d'esprit vous les avez mis. Ils ont fait des négociations pour obtenir une partie de la protection médicale dont ils bénéficient actuellement. Je ne suis pas tellement certain qu'ils désirent le programme offert.

Je constate aussi que la province d'Ontario a de nombreux motifs de penser comme elle le fait, car personne à la Chambre ne peut nier, je crois, que les contribuables de la province d'Ontario portent une partie importante du fardeau fiscal. Je l'ai déjà dit et je le répète avec fierté: ils sont prêts à dire: «Très bien, mettez votre projet en œuvre. Donnez aux provinces les droits que leur confère la constitution, mais, pour l'amour du ciel, ne nous demandez pas de payer quelque chose dont nous ne voulons pas.» Le député souscrit sans doute à cette déclaration, mais, bien entendu, tous les députés d'en face vont se lever et se prononcer pour le bill, qu'il soit bon ou mauvais.

J'estime que le principe de la liberté de choix est très important, et je le dis avec tous les égards dus aux gens de la profession médicale ainsi qu'à tous ceux que le présent bill protège.

En outre, j'espère que je n'aurai à rappeler à aucun député les efforts déployés et le temps passé à chercher à obtenir du gouvernement et du ministre qu'ils se rendent compte de la nécessité de hausser les pensions de sécurité de la vieillesse, car cela est tout aussi important. Cela peut se révéler plus important encore si l'on songe qu'il faudra attendre deux ans pour que cette mesure entre en vigueur, à un moment où les gens qui ont besoin de plus d'argent en raison des tendances inflationnistes—et je n'ai pas besoin de vous rappeler qui en est responsable—pour se procurer les nécessités fondamentales de la vie. J'espère que mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), se joindra à moi pour réclamer un relèvement des pensions de la sécurité de la vieillesse. Je ne crois pas qu'il ait changé d'idée; pour moi, je suis inébranlable.

M. Haidasz: Par votre obstruction, vous ne faites que prolonger le délai.

M. Winkler: Je tiens à rappeler à l'honorable représentant qu'il nous sera assez difficile de parler pendant deux ans. Vous n'avez pas à vous faire du souci à ce sujet. Si le député veut parler de la hausse des pensions de la sécurité de la vieillesse, que son parti remette alors l'étude de la présente mesure à la semaine prochaine et nous allons rapidement approuver votre mesure. Je puis lui donner l'assurance que les membres de notre parti appuieront cette mesure législative.